



5830 VABT

NOTICE DESCRIPTIVE RELATIVE À UNE RÉCEPTION COMPLÉMENTAIRE PAR TYPE

AUTOMOBILES DANGEL S.A.
Siège Social : 5 rue du Canal 68780 SENTHEIM - Tél.03.89.38.57.00 - Fax 03.89.82.59.13
Société Anonyme au capital de € 1 039 080 - SIREN RC MULHOUSE B 950 058 644

TRANSFORMATION EFFECTUÉE SUR LES VÉHICULES

TYPES : GBWJYB - GCWJYB - GCWJYB/PLC

(Réceptionnés sous le n° AU - 2689.02.00)

GBRHYB - GCRHYB

(Réceptionnés sous le n° AU - 2687.02.00)

CONSTRUITS PAR AUTOMOBILES CITROEN

SIÈGE SOCIAL : Immeuble Colisée III - 12, rue Fructidor - 75835 PARIS Cedex 17

0 - GENERALITES

- 0.1. Nom et adresse du Constructeur : AUTOMOBILES CITROËN
Immeuble Colisée III - 12, rue Fructidor
75835 PARIS Cedex 17
0.2. Constructeur de la 2ème étape: AUTOMOBILES DANGEL
5, rue du Canal
68780 SENTHEIM
0.2.2. Nature de la transformation Passage de 2 roues motrices
à 4 roues motrices
0.3. Marque : CITROEN
0.4. Désignation commerciale Berlingo 4x4
0.5. Catégorie internationale N1
0.6. Genre : CTTE
0.7. Type Variante Version: GBWJYB/DGL
GCWJYB/DGL
GCWJYB/PLC/DGL
GBRHYB/DGL
GCRHYB/DGL
0.7.1. Décodage des TVV
0.8. Puissance administrative : 7 CV pour GBWJYB/DGL-GCWJYB/DGL et
GCWJYB/PLC/DGL
8 CV pour GBRHYB/DGL et GCRHYB/DGL

Table with 5 columns: G, *, ***, */***, /***. Rows include Berlingo family, engine (WJY, RHY), transmission (4x4 DANGEL), and power (7 CV, 8 CV).

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

- Inchangée, sauf
4.1. Type de boîte de vitesses : Mécanique à 5 rapports avant
et 1 marche arrière
En option : première extra-lente
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Dimensions et circonférence
de roulement des pneumatiques
de référence (mm) 195/70R15 et 1999
4.4.2. Démultiplication et vitesses
à 1000 tr/min

Pour GBWJYB/DGL, GCWJYB/DGL et GCWJYB/PLC/DGL

Table with 5 columns: COMBINAISON DES VITESSES, RAPPORTS DE LA BOITE, RAPPORT DU PONT, DEMULTIPLICATIONS TOTALES, VITESSES A 1000 tr/min (en km/h). Rows include Réducteur Marche avant*, 1-5, and Marche AR.

Pour GBRHYB/DGL et GCRHYB/DGL

Table with 5 columns: COMBINAISON DES VITESSES, RAPPORTS DE LA BOITE, RAPPORT DU PONT, DEMULTIPLICATIONS TOTALES, VITESSES A 1000 tr/min (en km/h). Rows include Réducteur Marche avant*, 1-5, and Marche AR.

*Option (rapport utilisé uniquement hors route)

1 - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

- Inchangée, sauf :
1.1.1. Emplacement des roues motrices : 2 à l'avant et 2 à l'arrière par viced coupleur
1.2. Dimensions des pneumatiques : 195/70 R15 - (92H) - (96T) - (97S)

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Inchangés, sauf :
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

Table with 5 columns: Types, GBWJYB/DGL, GCWJYB/DGL, GCWJYB/PLC/DGL, GBRHYB/DGL, GCRHYB/DGL. Rows include 2.2.1.1. Masse en charge, 2.5.1. Sur l'essieu 1, 2.5.2. Sur l'essieu 2, 2.7. Voie arrière, 2.8. Empattement, 2.9. Poids à vide, 2.9.0. Total, 2.9.1. Sur l'essieu 1, 2.9.2. Sur l'essieu 2.

3 - MOTEUR

Table with 5 columns: Inchangé, 3.20 Niveau sonore au point fixe, 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA), 3.20.2 Régime de rotation lui correspondant.

5 - SUSPENSION :

Inchangée, sauf
Rehausse du véhicule d'environ 100 mm, dont 70 mm de rehausse de la suspension et 27 mm dus à la monte des pneus 195/70 R15

6 - DIRECTION : Inchangée,

7 - FREINAGE : Inchangé.

8 - CARROSSERIE : Inchangée.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION :

Inchangés sauf
9.8. Dispositifs réfléchissants ;
9.8.1. Arrière : 2 indépendants

10 - DIVERS :

Inchangé, sauf

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :

VF7GBWJYB 94000001

VF7GCWJYB 94000001

VF7GBRHYB 94000001

VF7GCRHYB 94000001

10.3. Marque d'identité de transformation

10.3.1. Emplacement de la plaque de transformation :

à proximité de la plaque constructeur d'origine, dans le compartiment moteur

10.3.2. Structure du numéro de transformation 1er et 2ème caractère :

code projet : 33

du 3ème au 7ème caractère : numéro de série de la transformation

10.3.3. Le numéro de transformation commence à : 3300004

**PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION
COMPLÉMENTAIRE PAR TYPE**

Il résulte des constatations effectuées à la demande des
AUTOMOBILES DANGEL - 5, rue du Canal - 68780 SENTHEIM
que le véhicule présenté comme prototype d'un passage de 2 roues motrices à
4 roues motrices, de catégorie internationale NI - genre **CTTE**, réalisé sur des
véhicules de marque **CITROEN** dont les types - variantes - versions suivent :
**GBWJYB / DGL - GCWJYB / DGL - GCWJYB/PLC/DGL
GBRHYB/DGL - GCRHYB/DGL**

Livré :

- carrossé satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et
R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application,
pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformi-
té n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du
procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule
avant transformation.

Fait à Monthéry, le 8 Février 2006

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n°P-2063.03.02

Fait à Paris, le 8 Février 2006

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile de France

P/1 Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
J. N. BEY

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
L. MIS




CERTIFICAT DE CONFORMITE
(véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, **Henry DANGEL, Président Directeur Général de la Société des Automobiles DANGEL, 5, rue du Canal 68780 SENTHEIM**

- constructeur,

certifie que le véhicule livré prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :

(D1) Marque :

(D2) Type Variante Version :

(D3) Dénomination commerciale :

(E) N° d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

(F2) Masse en charge maximale admissible en service
dans l'Etat (PTAC) (kg) :

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble
en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)

(G1) Poids à vide national (PV) (kg)

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national :

(J3) Carrosserie (désignation nationale) :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée (cm3)

(P2) Puissance nette maximale (kW)

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV)

(Q) Rapport puissance /masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

(V7) CO2 (g/km)

(V9) Classe environnementale

GBWJYB/DGL	GCWJYB/DGL	GCWJYB/PLC/DGL	GBRHYB/DGL	GCRHYB/DGL
Berlingo 4x4				
GBWJYB/DGL - VF7GBWJYB94				
GCWJYB/DGL - VF7GCWJYB94				
GCWJYB/PLC/DGL - VF7GCWJYB94				
GBRHYB/DGL - VF7GBRHYB94				
GCRHYB/DGL VF7GCRHYB94 267425				
*	*	*	*	*
1350	1362	1362	1398	1398
1275	1287	1287	1323	1323
*				
P-2063.03.02				
*				
*				
*	*	*	*	*
85	85	85	83	83
3450	3450	3450	3000	3000
NC				
*				

* voir certificat de conformité du véhicule avant transformation

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans
réception complémentaire (voir nota).

- sort de nos usines (magasins), le : **12 septembre 2006**

pour être livré à : (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire) :

CITROEN DV/NE 75835 PARIS

Fait à SENTHEIM, le **12 septembre 2006**

(1) Rayer la mention inutile - (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat :

- le procès-verbal de réception complémentaire du type ;

- le procès-verbal de réception du type avant transformation

- le **certificat de conformité délivré pour ce véhicule avant transformation**

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

H. DANGEL